



Location de salles + boxes de stockage

Par **lavouelavoue**, le **15/02/2020** à **02:01**

Bonjour,

Je souhaiterais rénover deux hangars, l'un que je transformerai en un boxe de stockage et l'autre en deux salles de réunions, une salle de 50 m² et l'autre de 180 m². Je pensais créer une sci à la TVA puisqu'il semblerait que la location de boxes et de salles soit soumise à la TVA. La SCI que je veux créer peut être à l'IR, une Societe Civile Immobilière a-t'elle le droit de louer les salles de réunion et de mettre des boxes de stockages en location ?

Merci pour votre réponse,

Par **Tisuisse**, le **15/02/2020** à **09:02**

Bonjour,

Votre CCI vous donnera toutes les infos nécessaires.

Sacher cependant que le stockage ne pourra être du n'importe quoi et que certaines marchandises sont soumises à une réglementation de distance avec les autres bâtiments. De plus, pour vos salles de réunions, il y aura des règles de sécurité à respecter, c'est très contraignant.